

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 19

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence de M. Eric MULLER,
Maire (art. L 2121-14 du CGCT).

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEINRICH Aurélia
Mme JUNG Aniko - M. KEITH Alain - Mme KETTERER Sandrine - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa
Mme LEMMEL Anne-Sophie - M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny
Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry
M. PETER Eric - Mme ROTH Camille - M. SCHMUCK Claude.

Absents excusés :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Le 20 mars 2026 à 17h30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.

Étaient présents :

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEINRICH Aurélia
Mme JUNG Aniko - M. KEITH Alain - Mme KETTERER Sandrine - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa
Mme LEMMEL Anne-Sophie - M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny
Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry
M. PETER Eric - Mme ROTH Camille - M. SCHMUCK Claude.

Formant la majorité des membres en exercice.

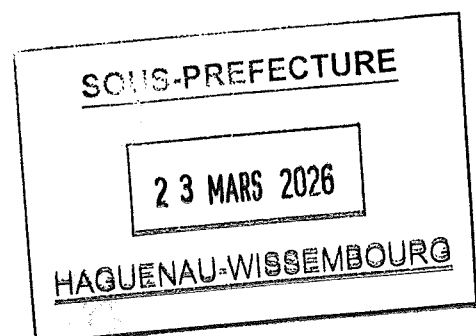
Mme Sandrine KETTERER a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Si le conseil est réputé complet par dérogation* : Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.



*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DÉCIDE** la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Copie conforme,

Le Président, M. Eric MULLER, maire.



Le (la) secrétaire de séance,
Mme Sandrine KETTERER, conseillère municipale.



Publiée sur le site internet de la commune le ~~20~~ 24 mars 2026

